

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2025
 Délibération n°113

L'An deux mille vingt-cinq, le 22 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le 17 octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame MOREAU Gaëlle, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; HERMITTE Jean-Pierre ; ADISSON Frank ; ALPHAND Thierry ; BARONNAT Bernard ; GIRAUD Matthieu ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ;

Absents : CHERFILS Jacqueline ; MOSSO Véronique ; PRAT Christelle ; SEMIOND Philippe ; VERNET Laurent.

Procurations :

KIRKYACHARIAN Luc à HERMITTE Jean-Pierre - GRANET Alice à FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à JEANNE Virginie - VIESSANT Céline à ADISSON Frank

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : TARIF POUR L'ACCES AUX INSTALLATIONS ET AUX SERVICES DU SITE NORDIQUE DE VALLOUISE-PELVOUX

Les tarifs de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de Vallouise-Pelvoux pour la saison 2025-2026, sur la base des propositions tarifaires émises par les associations Nordic Alpes du Sud et Nordic En Vallouise, comme suit :

<u>Titres Réciprocitaire France (Nordic France)</u>	
National Adulte saison Primeur (plus de 16 ans)	205,00 €
National Adulte saison (plus de 16 ans)	240,00 €
National Jeune saison Primeur (5 à 15 ans révolus)	75,00 €
National Jeune saison (5 à 15 ans révolus)	90,00 €
<u>Titres Réciprocitaire Alpes du Sud (Nordic Alpes du Sud)</u>	
Massif Alpes Du Sud saison Primeur	140,00 €
Massif Alpes Du Sud saison	200,00 €
Massif Alpes Du Sud saison Primeur senior (74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus)	100,00 €
Massif Alpes Du Sud saison senior (74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus)	140,00 €
<u>Après le 15 novembre 2024</u>	
Alpes Du Sud Semaine	70,00 €

Alpes Du Sud Semaine Jeune (5 à 15 ans révolus)	45,00 €
Alpes Du Sud Semaine 2 personnes et plus (par personne)	60,00 €
Alpes Du Sud Semaine Jeune 2 personnes et plus (par personne)	35,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski	
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 1 personne journée	4,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 1 personne semaine	13,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 1 personne saison	39,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 2 personnes journée	6,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 2 personnes semaine	22,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski famille journée	7,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski famille semaine	26,00 €
Titres Réciprocataires Nordic en Vallouise / Puy Saint Vincent	
Saison Domaine Primeur	75,00 €
Saison Domaine	112,00 €
Saison Domaine Etudiant ou - 18 ans (avec justificatif)	64,00 €
Journée Adulte	13,50 €
Journée Jeune (5 à 15 ans révolus)	7,00 €
3h	10,50 €
2 journées consécutives par personne	22,00 €
3 journées consécutives par personne	32,00 €
Journée 2 adultes et + par personne	11,00 €
Journée 2 jeunes et + (5 à 15 ans révolus) par personne	6,00 €
Tarif Réduit (conditions enneigement / fermeture du domaine au-delà de 80%)	8,00 €
Journée Tribu (10 pers minimum) par personne	9,00 €
Pass vendu sur piste après contrôle	22,00 €
Journée vendue par les écoles de ski du site	8,50 €
Journée classe de neige / tarif carte Min'o / enfant	4,50 €
Produits Hors Redevance	
Location de Pulka (créneau de 2h sur réservation)	6,00 €
Malette Pédagogique	12,00 €

Adhésion à l'association	10,00 €
Carte RFID	3,00 €
Intervention suite à dégradation des pistes	1 000,00 €

Tarif pour personnes handicapées : Il est égal à celui des valides (gratuité pour 2 accompagnants)

Bénéficient d'un tarif préférentiel :

- Les clubs de ski du comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec Nordic Alpes du Sud (15 € la saison) ;
- Les structures médico-sociales conventionnées avec Nordic Alpes du Sud.

Sont exonérés de la redevance :

- Les enfants de moins de 5 ans (pas de titre spécifique) ;
- Les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquant le ski de fond dans le temps scolaire, ainsi que leurs encadrants (pas de titre spécifique) ;
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique) ;
- Les personnes de plus de 79 ans sur le domaine de Nordic en Vallouise (journée ou saison) ;
- Les personnels des secours en montagne CRS, PGHM, pompiers dans le cadre de leurs entraînements ;
- Les personnels de la gendarmerie DAG, PSIG, CVM, BMB dans le cadre de leurs entraînements ;
- Le personnel sous contrat des stations de Vallouise - Pelvoux et Puy Saint Vincent, dans le cadre des conventions de secours sur pistes entre les domaines skiables alpins et nordiques ;
- Les titulaires de forfaits ouvrant droit à l'application des tarifs et conditions édités par Nordic Alpes Du Sud et Nordic France ;
- Les titulaires d'un forfait sur le domaine nordique de Puy-St-Vincent, au titre de la réciprocité des forfaits.

Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84 ;

Vu l'article L 2333-81 du Code général des collectivités territoriales ;

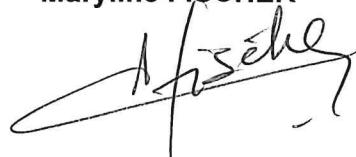
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'approuver les tarifs de la redevance ski de fond, tels qu'exposés ci-dessus.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

S²LO

ID : 005-200064657-20251022-DCM251016113-DE